DM-24

Usine de triage Lachenaie inc.

AUD 6212-03-26

Mardi le 7 Mars 1995
Ste-Anne des Plaines

Bureau d'audience publique
sur l'environnement
625 Rue St-Amable
2e Etage, Québec (P.Q.)
G1R 2G5

Objet: Projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Lachenaie.

Monsieurs, madames,

La présente lettre a pour but de vous transmettre quelques points pour soutenir mon désaccord face à ce projet.

Tout d'abord, le promoteur envisage de cammoufler des matières dangereuses sous terre : je suis totalement à l'encontre de ce principe. Je crois sincèrement qu'un tel permis ne devrait jamais être accordé pour enfouir des déchets domestiques au même endroit que les matières dangereuses.

La compagnie BFI-UTL investit 55 millions de dollars pour ce type de projets. Je propose que la compagnie BFI-UTL cherche plutôt d'autres stratégies pour faciliter le Québec à augmenter le recyclage.

Il est important de se rappeler que le Québec a en sa possession, un volume de 41 500 000 m³ pour enfouir ses déchets. Sachant que notre besoin provincial est de 7 350 090 m³ par année, l'espace que nous avons serait écoulée dans 8 ans d'ici!

Enfin, le Québec doit cesser de construire de nouveaux sites ou d'agrandir ceux qui sont déjà en place. Il est primordial de trouver d'autres alternatives pour régler ce fléau. Cela est devenu trop facilitant pour les municipalités d'enfouir leurs déchets, au lieu de sensibiliser leurs citoyens à cette problématique. C'est plus aisé pour celles-ci de payer la somme de 30.00 $ la tonne que d'implanter un programme de collecte sélective et de promouvoir le recyclage, comme par exemple les villes de Laval et de Ste-Anne des Plaines. Je propose donc au Ministère de l'environnement, de mettre une taxe de 20.00 $ sur le tonnage des déchets.

Dans le but de promouvoir et de publier les trois "R": Récupération, Réutilisage, Recyclage des ressources, il faut cesser de dissimuler sous terre nos ressources mais plutôt créer des emplois pour ce type d'entreprise, qu'est le recyclage.

Avec ce montant de 20.00 $ la tonne, le Ministère de l'environnement obtiendra des fonds nécessaires pour nettoyer des sites abandonnés et pourra aussi faire d'autres investissements dans le domaine du recyclage. Le Québec a besoin d'une politique à propos des déchets, incluant des normes plus sévères, des amendes et des révocations de permis. Il doit cesser de mettre en terre ses déchets. Il doit avoir comme objectif d'éliminer 50 % de ceux-ci, d'ici l'an 2000. Si nous continuons ainsi, où irons-nous pour enfouir nos déchets en l'an 2050 ? Voulons-nous une province comme un site d'enfouissement ... un grand dépotoir ?

C'est donc pour la future génération que nous devons changer les choses, et ce, pour le mieux de tous et de chacun.

En terminant, je désire souligner que j'ai été très troublé à cette audience publique. Au commencement de celle-ci, j'ai remarqué une très forte participation de la population de Lachenaie. Puis, au fur et à mesure que les audiences avançaient, la participation diminuait. Avec les propos de Monsieur Barette et la caméra de la compagnie BFI-UTL, je me suis questionné s'il n'y avait pas de l'intimidation dans la première partie des audiences. J'ai fait la démarche pour contacter un citoyen de Lachenaie et il m'a dit qu'il y avait effectivement de l'intimidation dans sa ville.

J'espère que le bureau d'audience publique sur l'environnement enquêtera sur ces propos.

Bien à vous,

German Jove

END